

Commission Permanente L'essentiel

23 novembre 2018

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Contrats de transition 2017 - 2 communes - Carpentras et Monteux : 200 437 euros

En 2017, le département, engagé à poursuivre son soutien à la structuration de territoires de proximité, a décidé la mise en œuvre du Contrat de Transition 2017, à destination des communes de plus de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

- Commune de Carpentras : 108 422 euros

- Commune de Monteux : 92 015 euros

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : Jean Marie Roussin

Aide aux investissements de modernisation et de développement des entreprises agroalimentaires décision attributive 2018-3 : 197 792,66 euros

Dans le cadre de sa stratégie Vaucluse 2025-2040 le Conseil départemental s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse.



De plus le département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer au financement d'investissements portés par des organisations de producteurs et des entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation ou de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche.

➤ Les entreprises agroalimentaires bénéficiant du soutien du Conseil départemental

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Programme équipement rural 2018 - 2^{ème} répartition - Financé par la dotation globale d'équipement (D.G.E.) : 171 814,18 euros

Cette deuxième programmation 2018 permet de financer 2 opérations :

- La modernisation et sécurisation des canaux principaux d'irrigation sur la Commune d'Avignon : 96 278,00 euros

Ces travaux concernent la filiole Saint-Martin sur le secteur de Montfavet et vise à consolider les berges par cuvelage et reprofilage de la rive droite et par la création d'un mur de soutènement en rive gauche sur 140 ml. Ce réseau dessert une zone de 157,5 ha.

- La densification du réseau d'irrigation à Sarrians : 75 536,18 euros

Ce projet consiste à implanter 3000 ml de canalisations à partir d'un réseau existant pour desservir un secteur de 38 ha de cultures en zone agricole des documents d'urbanisme. Ces travaux permettront également de réduire fortement les prélèvements dans la nappe du Miocène en éliminant les forages existants.

Subventionnement au Parc Naturel Régional du Luberon 2018 - Forum Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Agriculture et Alimentation Durable : 1 000 euros

Le Conseil départemental de Vaucluse accompagne un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et soutenir l'excellence agricole du Vaucluse.

A ce titre, il apporte son soutien au Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon pour l'organisation d'un Forum sur le thème du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'objectif de ce forum est de mobiliser les acteurs du territoire et de communiquer en vue de la définition d'un programme d'actions du PAT, qui a déjà reçu, en 2017, une labellisation par le Ministère de l'Agriculture.

Soutien à l'étude relative au portage juridique des stations du Ventoux et à la diversification des activités portées par la Communauté d'agglomération Ventoux comtat Venaissin (CoVe) : 18 333 euros



Le Conseil départemental de Vaucluse accompagne un développement fondé sur l'identité du Vaucluse au travers notamment de la structuration du tourisme en tant que filière forte, ainsi qu'à soutenir la structuration de territoires de proximité, notamment en faisant des EPCI ses interlocuteurs de référence.

Le Conseil départemental a par ailleurs approuvé le du 21 septembre 2018 le renouvellement du partenariat territorial sur le Ventoux jusqu'à présent porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV). Le SMAEMV est notamment en charge de la gestion du domaine skiable dans le cadre de sa mission Aménagement et Équipement.

La Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur, dans son rapport d'observations définitives concernant le SMAEMV, approuvé par le comité syndical du 10 octobre 2017, préconise la révision du mode de gestion des stations et notamment la mise en place d'une gestion unifiée des deux stations.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé l'avant-projet de charte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux lors de la séance du 29 juin 2018.

Celui-ci vise notamment à « contribuer à la diversification de l'offre des stations de ski du Chalet Reynard et du Mont-Serein ».

Dans ce contexte de renouvellement et de modernisation du partenariat local, l'incidence du changement climatique sur l'enneigement des stations conforte l'opportunité de la définition d'une stratégie de diversification des activités « neige » des stations. L'étude portée par la COVE doit ainsi permettre d'une part d'identifier les investissements pertinents à réaliser à l'avenir sur les stations et formuler d'autre part des propositions sur les modalités juridiques de gestion du domaine skiable.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental apporte son soutien à l'étude relative au portage juridique des stations du Ventoux et à la diversification des activités, portée par la Communauté d'Agglomération du Comtat Venaissin (COVE) (dont le coût total est estimé à 45 832 €), à hauteur de 40 % du montant total.

Subvention à la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse pour l'animation de l'opération Grand Site de Fontaine de Vaucluse- année 2018 : 5 000 €

Le Conseil départemental de Vaucluse accompagne un développement fondé sur l'identité du Vaucluse au travers notamment de la structuration des territoires de proximité et préserver durablement les ressources du Vaucluse.

Depuis 2014, le Conseil départemental soutient financièrement la Commune de Fontaine-de-Vaucluse pour le projet de relance et l'élaboration du programme de l'Opération Grand Site (OGS) et plus particulièrement pour la mission d'assistance assurée par le Conseil Architecte Urbanisme Environnement (CAUE) de Vaucluse sur la période 2014-2016 et 2017.

Cette mission a contribué à donner un nouvel élan à cette démarche, en associant efficacement l'ensemble des parties prenantes et en définissant un programme de projets pour ce site au sein d'un périmètre élargi.

Par délibération en date du 5 avril 2018, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a été désignée comme organisme de gestion de l'OGS par ses communes membres.

Afin de reprendre le pilotage de l'OGS et d'y intégrer un ensemble d'exigences qualitatives, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse souhaite se faire accompagner par le CAUE de Vaucluse pour :

- finaliser et porter le dossier d'études de définition de l'OGS pour présentation en Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages (CDSPP) et en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP),
- poursuivre le lancement de la phase opérationnelle du projet Grand Site, notamment par l'engagement en 2018 d'actions structurantes à même de requalifier fortement le site et la qualité de sa visite, en vue de la préparation de l'année 2019.

Dans ce cadre, le Conseil départemental de Vaucluse poursuit son soutien financier pour permettre la finalisation des études et l'animation préalable nécessaire aux premières phases opérationnelles de cette Opération Grand Site.



Dispositif «20 000 arbres en Vaucluse» - conventions avec les communes de Modène et de la bastide des Jourdans : 8 700 euros

Le Conseil départemental de Vaucluse accompagne un développement fondé sur l'identité du Vaucluse au travers notamment de la structuration des territoires de proximité et préserver durablement les ressources du Vaucluse.

De plus, en 2013, le Conseil départemental de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville.

Ce dispositif s'articule autour de deux volets complémentaires :

- le soutien des aménagements paysagers au travers du volet «20 000 arbres en Vaucluse»,
- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet «Jardins familiaux en Vaucluse».

Le volet «20 000 arbres en Vaucluse» se concrétise sous forme de subvention en nature et d'assistance technique auprès des collectivités locales et consiste à attribuer des végétaux aux communes et aux groupements de communes qui en font la demande, pour les aider à réaliser des plantations de qualité.

Dans ce cadre le Conseil départemental soutient :

La commune de Modène à hauteur de 4 500 euros pour un projet de plantations pour l'aménagement paysager du parking des écoles au chemin de Ronde et d'une aire de jeux au chemin Serre des Fourque

La commune de la Bastide des Jourdans à hauteur de 4 200 euros pour un projet de plantations pour l'aménagement paysager de l'aire de repos de la source, des abords du city stade, du parking de la pinède et de la salle polyvalente.

**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET
TRANSPORTS** Rapporteur : Dominique Santoni**Répartition des aides 2018-4 sur le secteur
du sport : 56 260 euros**

Le Conseil départemental entend soutenir les associations et les sportifs vaucusiens qui réalisent des projets d'intérêt départemental.

Conformément à sa compétence partagée en matière de sport, et à la mise en œuvre d'un dispositif départemental en faveur du sport, le Conseil départemental, dans le cadre de ses interventions encourage le développement et la structuration de l'offre sportive autour de six grandes orientations : le sport pour tous, le sport scolaire, le sport compétition, le sport citoyen, le sport vecteur d'équité des territoires et le sport nature.

➤ Les 61 associations sportives vaucusiennes soutenues par le Conseil départemental de Vaucluse

**Participation du Conseil départemental
au Fonds de Compensation du Handicap
(FDCH) 2018 : 40 000 euros**

Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation (aides techniques, aménagement du logement, adaptation du véhicule, et charges exceptionnelles) restant à leur charge après déduction des prestations de compensation et prise en compte de l'ensemble de leurs droits.

La loi confie à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) le soin de créer et de gérer le FDCH.

En Vaucluse, le Fonds Départemental de Compensation a été créé en 2006.

Depuis 2008, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Vaucluse se sont associées en tant que contributeurs directs au dispositif FDCH.

La participation du Conseil départemental, au titre de l'année 2018, correspond au même montant que les années précédentes.

Ces dispositions permettront aux bénéficiaires de la Prestation de compensation de financer les dépenses consécutives au handicap, éligibles au FDCH.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

**Participation du Conseil départemental aux
opérations de propriétaires occupants
modestes dans le cadre des programmes
financés par l'ANAH et l'Etat -****7^{ème} répartition 2018 : 210 787 euros**

Conformément à l'axe 3-2 de sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à soutenir la structuration des territoires de proximité et conforter un maillage urbain équilibré.

De plus depuis 2013, le Conseil général de Vaucluse apporte une aide complémentaire pour les ménages propriétaires occupants éligibles à l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) au titre du programme «Habiter Mieux».

La 7^{ème} participation financière 2018 du Conseil départemental attribue :

- **37 477 euros** aux propriétaires bailleurs engagés à louer des logements à loyer social dans le cadre du PIG du Pays d'Aix « Mieux Habiter, Mieux Louer » et de l'OPAH RU de la Ville d'Avignon et de l'OPAH RU de la Ville de Carpentras,
- **169 930 euros** aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants modestes dans le cadre du PIG départemental, comprenant les avances de la subvention régionale de 47 281 €,
- **3 380 €** aux propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 6^{ème} répartition 2018 : 74 350 euros

Depuis l'adoption de son Agenda 21, le Département a réaffirmé sa volonté de soutenir la maîtrise des consommations énergétiques et le déploiement des énergies renouvelables.

Aussi, le 21 janvier 2013, l'Assemblée départementale a statué sur le dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables. L'un des principaux objectifs de ce dispositif est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Ce dispositif permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

69 foyers vauclusiens vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.



Contrat de ville du grand Avignon

2^{ème} tranche de subventions - exercice 2018 : 8000 euros



Le Vaucluse compte 12 villes et 11 contrats de ville : Avignon, Le Pontet, Carpentras, Monteux, Sorgues, Cavaillon, Apt, L'Isle sur la Sorgue, Pertuis, Orange, Bollène, Valréas.

22 quartiers prioritaires ont ainsi été identifiés, définis par le seul critère de pauvreté monétaire. Les habitants concernés (13% des Vauclusiens) sont donc les personnes les plus fragiles, les plus en difficultés, connus majoritairement des EDeS.

Pour le Conseil départemental, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics et ce quelle que soit leur origine (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien.

Pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Elle s'organise dans le même cadre d'action territorialisée que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des EDeS, propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain, déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé.

C'est dans ce cadre, conditionné par l'intervention de la collectivité visant à soutenir la solidarité, la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la citoyenneté sur l'ensemble du territoire départemental, que les programmations 2018, arrêtées en comité de pilotage, ont été actées par l'Assemblée départementale pour le contrat de ville du Grand Avignon.

La nouvelle géographie appliquée depuis le 1^{er} janvier 2015 identifie 5 territoires sur les communes d'Avignon et du Pontet et concerne 28 930 habitants, soit 25 340 sur Avignon et 3 590 sur Le Pontet:

● **A Avignon :**

- Les quartiers Sud : Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière et Croix des Oiseaux : 17 770 habitants
- Les quartiers Nord-Est : 4 960 habitants
- Le quartier Saint-Chamand : 2 610 habitants

● **Au Pontet :**

- Les quartiers Camp Rambaud – Les Mérides : 1 010 habitants
- Les quartiers Joffre et Centre-Ville : 2 580 habitants

Quatre quartiers sortant de la géographie prioritaire bénéficient d'un dispositif de «veille active» (9 137 habitants) :

- Les îlots HLM de Montfavet à Avignon : les Souspirous, Sainte-Catherine, l'Espélido et les Broquetons : 2 100 habitants,
- Les quartiers Saint-Louis/Le Carillon/Réalpanier au Pontet : 1 250 habitants
- Pont des Deux Eaux : 3947 habitants,
- Monclar sud : 1 840 habitants.

**CULTURE - CULTURE PROVENÇALE –
PATRIMOINE** Rapporteur : Elisabeth Amoros



**Orchestre de région Avignon
Provence – Concerts décentralisés 2018 : 8 750 euros**

Le Conseil départemental de Vaucluse accompagne un développement fondé sur l'identité du Vaucluse au travers notamment en mettant en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse.

De plus depuis 2011, l'Assemblée départementale a adopté de nouvelles modalités d'accompagnement financier dans le cadre de la décentralisation des concerts de l'Orchestre de Région Avignon-Provence (ORAP), dans le Vaucluse.

En 2018, l'ORAP a reconduit un programme éligible à ce financement avec la présentation d'un concert du Nouvel An, l'organisation de cinq concerts «Vivaldi en Provence», trois concerts «Voyage dans la lune» et un concert «Initiation au voyage».

En application des critères définis dans le dispositif précité, dix prestations musicales de l'ORAP les communes de Vedène, L'Isle-sur-la-Sorgue, Apt, Malaucène, Cucuron, Moteux, Bollène, Le Pontet, Mazan et Le Pontet ont bénéficié du soutien du Conseil départemental.

